

---

---

---

**Engins de terrassement — Siège  
de l'instructeur — Volume limite de  
déformation, espace enveloppe et  
exigences de performance**

*Earth-moving machinery — Trainer seat — Deflection limiting volume,  
space envelope and performance requirements*

**iTeh Standards**  
**(<https://standards.iteh.ai>)**  
**Document Preview**

[ISO 13459:2012](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/28378188-b676-4c7c-a5d7-8fb6e3f87a24/iso-13459-2012>



Numéro de référence  
ISO 13459:2012(F)

© ISO 2012

**iTeh Standards**  
**(<https://standards.iteh.ai>)**  
**Document Preview**

[ISO 13459:2012](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/28378188-b676-4c7c-a5d7-8fb6e3f87a24/iso-13459-2012>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 13459 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 2, *Sécurité, ergonomie et exigences de sécurité*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 13459:1997), qui a fait l'objet d'une révision technique.

## iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO 13459:2012](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/28378188-b676-4c7c-a5d7-8fb6e3f87a24/iso-13459-2012>



# Engins de terrassement — Siège de l'instructeur — Volume limite de déformation, espace enveloppe et exigences de performance

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie le volume limite de déformation (DLV), l'espace enveloppe, les exigences de performance et les dimensions du siège de l'instructeur à utiliser lors d'études en laboratoire des structures de protection sur les engins de terrassement tels que définis dans l'ISO 6165.

Les effets des vibrations ne sont pas considérés comme un risque significatif pour les sièges utilisés pendant une courte durée ou pour les sièges provisoires et par conséquent sont hors du domaine d'application de la présente Norme internationale.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 2867, *Engins de terrassement — Moyens d'accès*

ISO 3411, *Engins de terrassement — Dimensions des opérateurs et espace enveloppe minimal pour les opérateurs*

ISO 3449, *Engins de terrassement — Structures de protection contre les chutes d'objets — Essais de laboratoire et critères de performance*

ISO 3471, *Engins de terrassement — Structures de protection au retournement — Essais de laboratoire et exigences de performance*

ISO 5006, *Engins de terrassement — Visibilité du conducteur — Méthode d'essai et critères de performance*

ISO 5353, *Engins de terrassement, et tracteurs et matériels agricoles et forestiers — Point repère du siège*

ISO 6165, *Engins de terrassement — Principaux types — Identification et termes et définitions*

ISO 6683, *Engins de terrassement — Ceintures de sécurité et ancrages pour ceintures de sécurité — Exigences de performance et essais*

ISO 9248, *Engins de terrassement — Unités pour exprimer les dimensions, les performances et les capacités, et exactitude de leur mesurage*

ISO 10262, *Engins de terrassement — Pelles hydrauliques — Essais de laboratoire et critères de performance des structures de protection de l'opérateur*

ISO 12117-2, *Engins de terrassement — Essais de laboratoire et exigences de performance des structures de protection des pelles — Partie 2: Structures de protection au retournement (ROPS) pour pelles de terrassement de plus de 6 t*

ISO 20474-1, *Engins de terrassement — Sécurité — Partie 1: Exigences générales*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

#### 3.1

##### **axe de positionnement**

##### **LA**

axe horizontal servant à positionner le **DLV** (3.2) par rapport au point repère du siège (SIP)

#### 3.2

##### **volume limite de déformation**

##### **DLV**

approximation orthogonale d'un grand opérateur assis, tel qu'il est défini dans l'ISO 3411, portant des vêtements normaux et un casque de protection

NOTE 1 Adapté de l'ISO 3164:1995, définition 3.1.

NOTE 2 Le DLV s'applique à l'opérateur, alors que le **DLV de l'instructeur** (3.7) s'applique à l'instructeur et au siège de l'instructeur.

#### 3.3

##### **espace enveloppe pour l'opérateur**

zone autour de l'opérateur

#### 3.4

##### **plan supérieur orthogonal**

surface horizontale rectangulaire supérieure de 270 mm × 330 mm du **DLV** (3.2) pour l'essai de FOPS

Voir Figure A.1.

#### 3.5

##### **siège de l'instructeur**

siège installé dans le compartiment de l'opérateur à côté ou derrière le siège de l'opérateur pour un usage à court terme ou provisoire dans le but principal de former un opérateur

<https://standards.iteh.av/catalog/standards/iso/28378188-b676-4c7c-a5d7-8fb6e3f87a24/iso-13459-2012>

#### 3.6

##### **espace enveloppe pour l'instructeur**

zone dans laquelle l'instructeur effectue son travail

Voir Figure 1.

#### 3.7

##### **DLV de l'instructeur**

approximation orthogonale d'un grand instructeur assis, portant des vêtements normaux et un casque de protection

Voir Figure A.1.

NOTE Définition adaptée de l'ISO 3164:1995, définition 3.1. L'instructeur est supposé être de la même taille qu'un grand opérateur de cette définition et de la définition 3.2.

#### 3.8

##### **poignée**

dispositif auquel peut se tenir l'instructeur et qui lui sert de support pour empêcher les mouvements du corps

### 4 Exigences

#### 4.1 Dimensions du siège

Les sièges des instructeurs doivent être conformes aux dimensions indiquées dans le Tableau 1, sauf si un écart par rapport à ces dimensions est justifié par des considérations ergonomiques inhabituelles. Toutes les